



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Comité Local de Cohésion Territoriale

22 mars 2021

*Point d'étape sur le déploiement du plan France Relance
dans les Vosges*





**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Introduction par Monsieur le Préfet

Ordre du jour



Présentation du réseau des référents de la Relance

Présentation de bilans chiffrés et focus sur des dispositifs :

- **Pôle Cohésion – Territoires**
- **Pôle Écologie**
- **Pôle Compétitivité**
- **Pôle Cohésion – Emploi**
- **Pôle Budget et Fiscalité**

Le réseau des référents de la Relance



Pourquoi ?

- Diffuser le plus largement possible les informations relatives au déploiement territorial du Plan de Relance
- Être en capacité de détecter des projets dans tous les domaines et sur tout le territoire

Qui ?

- Le Service Public de l'Emploi : Pôle Emploi et Missions Locales
- Les chambres consulaires : CCI – CMA – CA
- Les branches professionnelles : FDBTP – FNTR – PAPEST – FIBOIS
- Les organisations d'employeurs : MEDEF – UIMM – UMIH – CPME
- Les collectivités : AMV – AMRV – Maison de la Région – Conseil départemental EPCI – PETR
- Des associations : FACE Vosges – Cap Emploi Vosges - Vosj'Innove



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pôle Cohésion - Territoires

1. Pôle Cohésion - Territoires



Afin d'aider directement les collectivités confrontées aux conséquences de la crise à financer leurs investissements, le Gouvernement a mis en place des outils financiers, spécifiques au Plan de Relance :

- DSIL part exceptionnelle 2020-2021 : **8,2 M€** (transition écologique/ résilience sanitaire / rénovation du patrimoine)
- DSIL Rénovation thermique des bâtiments publics : **4,7 M€** en 2021

1. Pôle Cohésion - Territoires



Le bilan chiffré des crédits spécifiques du Plan de Relance dédiés à soutenir l'investissement des collectivités est le suivant :

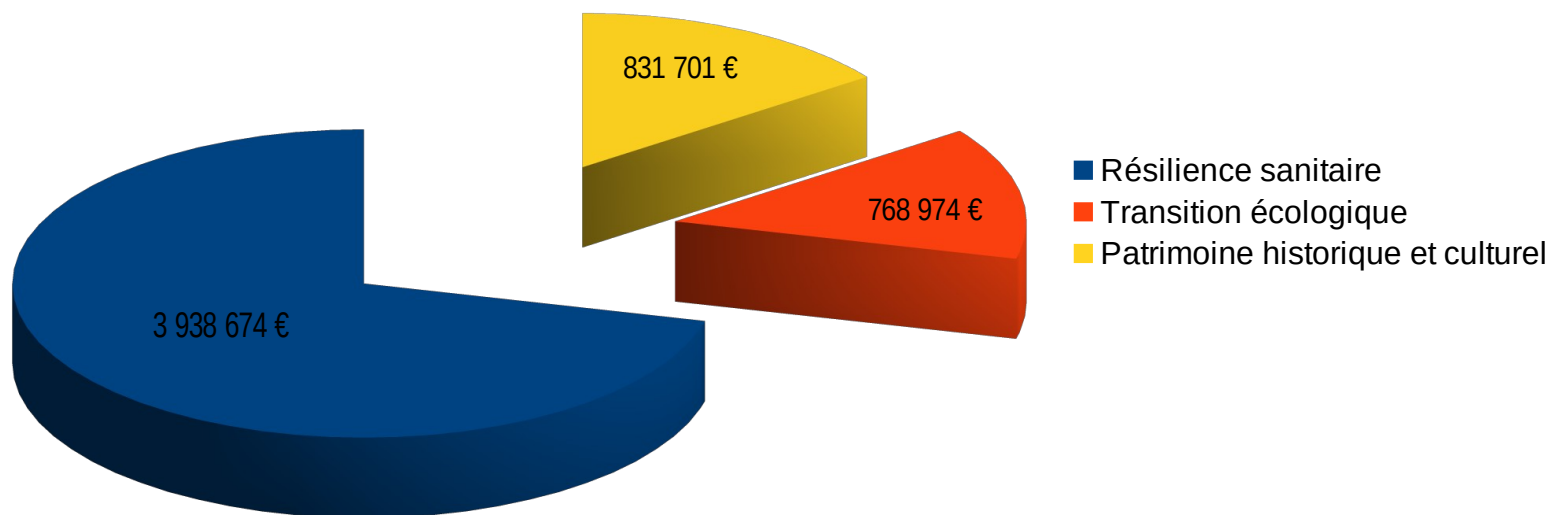
Bilan DSIL Plan de Relance au 22/03/2021

DSIL part exceptionnelle		DSIL thermique	
Nombre de dossiers	Crédits consommés	Nombre de dossiers	Crédits consommés
18	3 692 201 €		
9	1 847 148 €	11	1 721 506 €

1. Pôle Cohésion - Territoires



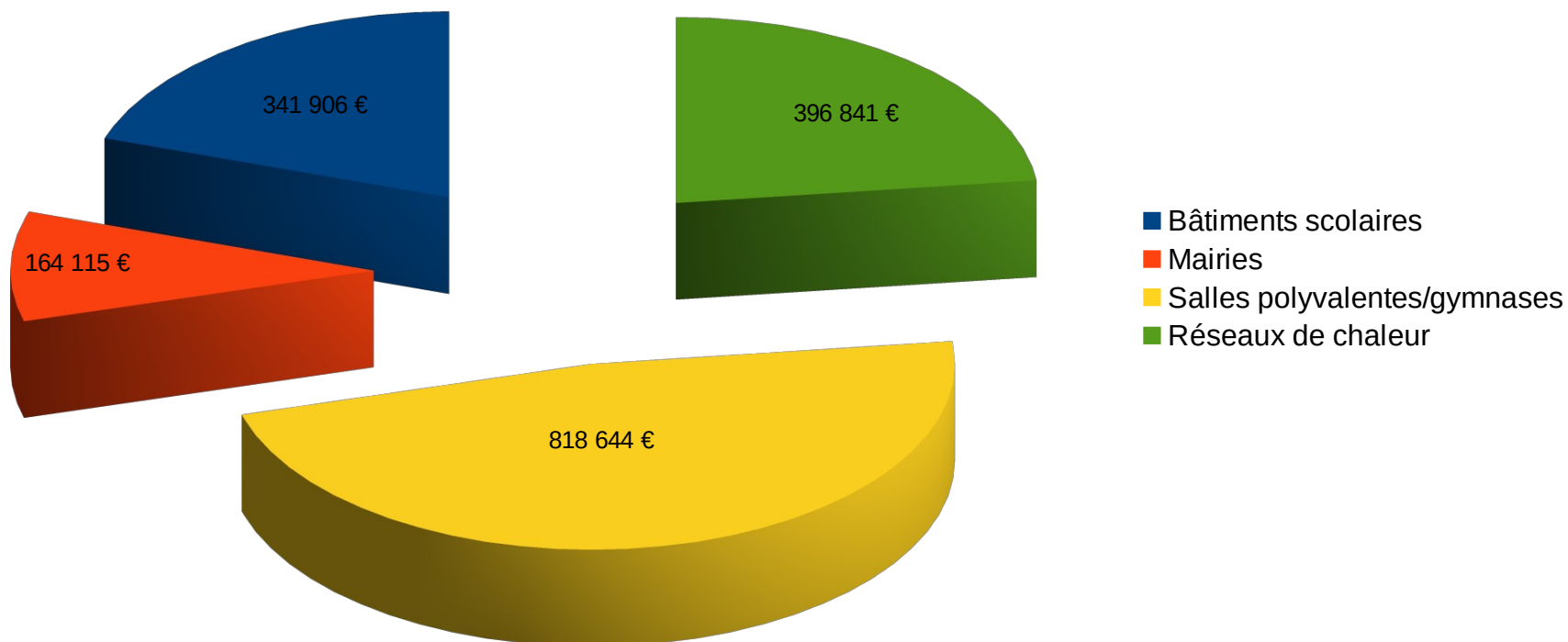
DSIL part eceptionnelle 2020-2021



1. Pôle Cohésion - Territoires



DSIL Thermique 2021





**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pôle Écologie

2. Pôle Écologie : Volet Agriculture



- Aides aux investissements des agriculteurs
237 dossiers déposés ➔ **3 523 682€ sollicités**

- Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires
1 dossier déposé ➔ **40 000€ sollicités**



- Projets agricoles et alimentaires des collectivités

7 dossiers déposés ➔ **256 468€ sollicités** pour 535 870€ d'investissements

- Modernisation des abattoirs

1 dossier déposé ➔ **68 871€ sollicités** pour 118 493€ de travaux



2. Pôle Écologie : Volet Forêt



- Renouvellement forestier

2 dossiers déposés ➡ **47 000€ sollicités**

- Soutien à l'industrie de transformation du bois

2 dossiers déposés ➡ **Non estimé**

- Graines et plants

1 dossier déposé ➡ **Non estimé**



2. Pôle Écologie : Volet Eau et Biodiversité



- Modernisation des réseaux d'eau potable

10 dossiers déposés ➡ **909 509€ alloués** pour 2 194 649 de travaux

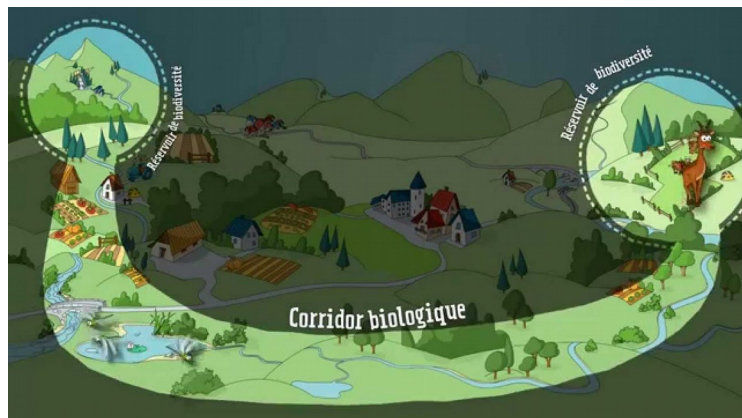
- Boues COVID

7 dossiers déposés ➡ **81 195€ alloués** pour 92 371 de travaux

- Biodiversité (aires protégées, restauration des continuités écologiques terrestres)

10 dossiers déposés ➡ pour 697 000€ de travaux (en cours d'instruction)

- VNF : travaux de sécurisation de bouzey et sur les prises d'eau ➡ **6,7 M€ alloués sur 4 ans**



2. Pôle Écologie : volet aménagement et habitat



- Friches (2 Appels à projet)

8 dossiers déposés ➡ **17 144 325 €** sollicités pour 47 952 343,00 € de travaux

- Rénovation thermique et restructuration lourde des logements sociaux

5 dossiers déposés ➡ **2 701 000 €** éligibles pour 13 505 000 € de travaux



- Ma prime rénov (Anah)

1323 engagés en 2020 ➡ **6 698 180 €** alloués pour 17 016 091 € de travaux

268 engagés en 2021 ➡ **1 118 439 €** alloués pour 3 506 411 € de travaux

- Programme ponts (CEREMA) ➡ **23 demandes déposées**



2021- Plan de relance – Volet forestier



Renouvellement Forestier : conditions d'éligibilité



Bénéficiaires :

- les propriétaires privés
- les propriétaires de forêts publiques autres que l'État, relevant du régime forestier
- les coopératives et autres regroupements

Garantie de gestion durable sans discontinuité sur la période d'engagement du dispositif

L'aide porte sur les surfaces forestières **auxquelles s'applique un document de gestion durable, ou qui disposeront de ce document avant la fin de réalisation du projet, document à joindre au paiement solde**

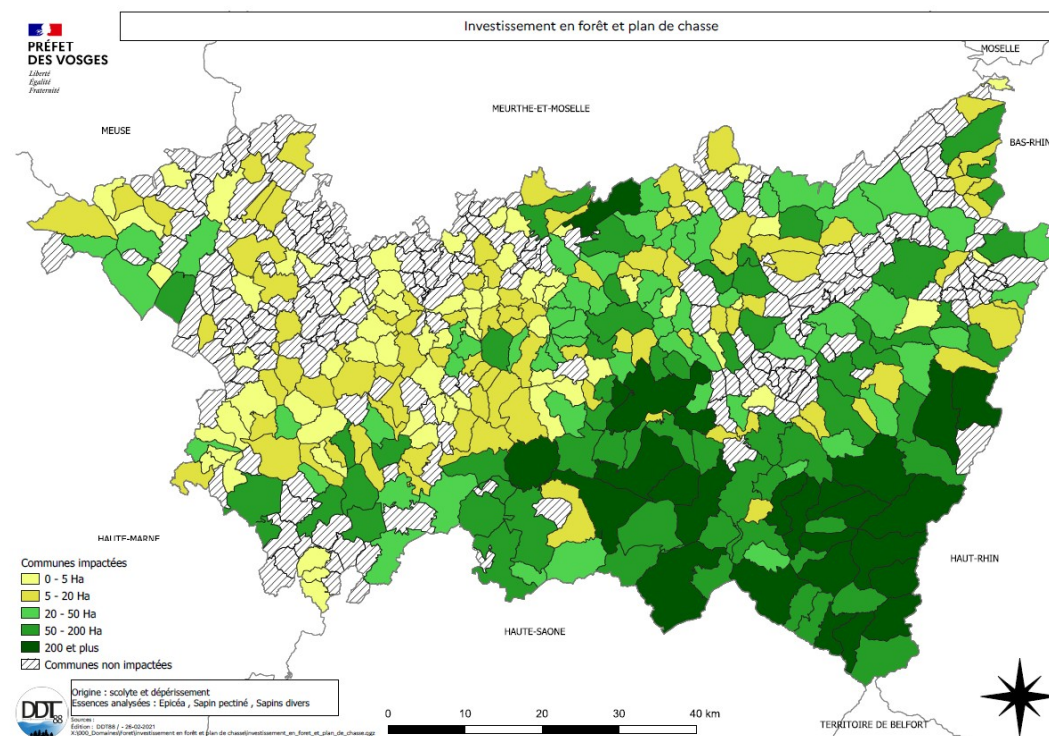
Critères relatifs au montant de l'aide

- **le montant de la subvention publique doit être supérieur à 3 000 €**
- aucun seuil de surface

Renouvellement Forestier- Plan de relance

Les dates importantes de la vie du dossier :

- le dépôt des dossiers au fil de l'eau sur une plateforme numérique,
- le début des travaux peut se faire à la date de dépôt du dossier,
- délais de 2 mois pour recevoir un courrier de recevabilité du dossier,
- date butoir pour déposer un dossier : au 31 décembre 2021,
- date pour achèvement des travaux : 18 mois maxi après la date d'engagement.



Dispositifs avec 3 volets : Taux d'aide VOLET 1 de 80%

- Peuplements sinistrés par les scolytes de l'épicéa
 - ➔ éligible si peuplements exploités après le 1^{er} juillet 2018 ou à exploiter suite attaques scolytes
- Autre essence atteinte par ravageur et sécheresse
 - ➔ valeur sur pied du peuplement doit être < 3X le montant des travaux pour une plantation et 5x pour une régénération naturelle.



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pôle Compétitivité

3. Pôle compétitivité



Soutien aux investissements des entreprises

**18 entreprises lauréates dans les Vosges
(plus de 50 dossiers déposés pour 350 emplois)**

Montant global d'investissement près de 48M€

pour plus de 12M€ de subventions

160 emplois a minima

- 12 lauréats sur l'AAP Territoires d'Industrie dont 4 pour la filière bois, 3 en métallurgie, 3 en textile, 2 en plasturgie
- 3 lauréats de l'AAP Automobile
- 2 lauréats de l'APP Aéronautique
- 1 lauréat BCIAT BIOMASSE /ADEME
- Une dizaine de refus confirmés (réorientés, inéligibles)

3. Pôle Compétitivité



Sur le territoire

Répartition quasi équivalente sur la vallée de la Moselle et l'Est Vosgien. L'ouest du Département reste peu représenté (1 lauréat actuellement)

Au sein du Grand Est

Environ 8 % des subventions attribuées tout dispositif confondu, hors ADEME.

Constats

→ A noter la faible part des dossiers sur les secteurs dits stratégiques (volet national de l'AAP TI), à savoir l'agro-alimentaire, la santé, l'électronique, les intrants de l'industrie...

→ Peu sur l'automobile alors que plusieurs équipementiers de 1^{er} rang

→ Peu de dossiers également déposés sur les AAP de l'ADEME et peu de lauréats

3. Pôle compétitivité



La suite :

- **« Guichet Industrie du Futur » (géré par l'ASP) :**
48 dossiers déposés pour 40M€ d'investissements
- **20 dossiers déposés à l'AAP Territoires d'Industrie + 10 nouveaux en cours de dépôt**
- **Projets collectifs/ filières industrielles : à ce jour 4 embryons de projets, dont un bien avancé qui pourrait émarger sur des crédits nationaux (échéance fin 2021)**

Contact Préfecture : florence.hennequin@vosges.gouv.fr

- **Promotion des dispositifs peu sollicités :**

AAP filières stratégiques

Lien

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Plan-de-relance-investir-pour-preparer-la-France-de-2030-50441>

AAP de l'ADEME (diapositives suivantes)

3. Pôle Compétitivité



Focus sur la décarbonation de l'Industrie - ADEME

Appel à Projets portant sur l'aide à l'investissement pour la décarbonation des procédés et des utilités dans l'industrie (AAP DECARB IND)

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210311/decarb-ind2021-61>

- **Pour des projets nécessitant un investissement total de plus de 3 M € (CAPEX)**
- **Évaluation des projets selon les critères suivants :**
 - Critère de performance de décarbonation
 - Critère de cohérence et d'ambition environnementale
 - Critère de cohérence et d'ambition industrielle pour le site industriel
 - Critère de structuration de la filière
- **2 dates de clôture :**
 - le 17 mai 2021 à 15h
 - le 14 octobre 2021 à 15h

3. Pôle Compétitivité



Focus sur le Tourisme Durable - ADEME

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges, lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Accompagnement au tourisme Durable », accompagnera les maîtres d'ouvrage dans le montage et le dépôt de leurs dossiers

Coordonnées de la Chargée de Mission Développement durable à la CCI
Madame Marie THOMAS
m.thomas@vosges.cci.fr

Une communication interministérielle sur le sujet
est attendue prochainement

3. Pôle Compétitivité



Focus sur le dispositif « TREMPLIN » - ADEME

Pour qui ?

Toutes les TPE et PME, quelle que soit leur forme juridique (sont exclus les auto-entrepreneurs)

Pour quoi ?

L'acquisition de véhicules électriques, d'équipements de réduction et de gestion des déchets, l'accompagnement pour des travaux ambitieux de rénovation des bâtiments, des études sur les émissions de gaz à effet de serre et les stratégies climat des entreprises...

Où trouver les informations ?

- l'actu <https://www.climaxion.fr/actualites/tremplin-tpe-pme-du-grand-est>
- La brochure régionale <https://www.climaxion.fr/docutheque/tremplin-transition-ecologique-pme>
- le lien vers la plate-forme de dépôt pour les dossiers pris en charge par l'ADEME (ENR par les maisons de la Région)
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>

3. Pôle Compétitivité



Les projets soutenus par l'ADEME ou la Région dans le cadre du Plan Climaxion, peuvent bénéficier entre autres d'un prêt bonifié et garanti par l'ADEME



Où trouver les informations ?

<https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Vert-ADEME>

<https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Vert>

Autre dispositif spécifique

<https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Economies-d-Energie-PEE>



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pôle Cohésion - Emploi

4. Pôle Cohésion - Emploi



Sommaire :

1. Marché du travail – les chiffres clés
2. Activité partielle – les chiffres clés & actualités
3. Un plan 1 jeune 1 solution
4. Insertion par l'activité économique
5. Nos priorités en 2021

4. Pôle Cohésion - Emploi



1. Marché du travail 4 ° Trimestre 2020

Demande d'emploi :

DE de Cat A : 18890 - 4,2 % trimestrielle et + 2,6 % annuelle

DE des Jeunes : 2740 – 8,7 % trimestrielle et – 1,1 % annuelle

DELD Cat ABC : 16570 +0,9 % trimestrielle et + 5,3 % part de 53,6 %

BRSA : 5024 + 12 % sur un an

Salariés :

3° Trimestre 2020 : 117 565 Salariés – 1 ,1 % annuelle

Novembre 2020 : 4243 Intérimis en fin de de mois – 4,5 %

Licenciements économiques : 451

Ruptures conventionnelles : 1628

4. Pôle Cohésion - Emploi



2. Activité Partielle – les chiffres clés

Autorisation

Nombre d'établissements : 6 785

Nombre de salariés : 58 937

Nombre d'heures : 37 057 698

80 % sont des établissements de moins de 10 salariés

Indemnisation

Nombre d'établissements : 6 398

Nombre de salariés : 42 684

Nombre d'heures : 10 242 003

Montant : 95 429 683 €

Indemnité moyenne : 9,3 €

Indicateurs filières : HCR : 20 % - Industrie : 19 % - Commerce : 18,6 %

4. Pôle Cohésion - Emploi



2. Activité Partielle - actualités

758 demandes en cours, 8570 salariés couverts (10 % salariés)

Maintien des taux jusqu'au 30/04

Activité partielle de longue durée :

- 46 entreprises couvertes par un accord
- 1950 salariés
- 65 % des entreprises de moins de 50 salariés

4. Pôle Cohésion - Emploi



3. Le plan 1 jeune 1 solution

Faciliter l'entrée des moins de 30 ans sur le marché du travail

→ L'aide à l'embauche des jeunes :

Aide de 4 000 € pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans en CDD de plus de 3 mois ou en CDI, entre le 1/08/20 et le 31/03/21.

Projet de décret prolongeant l'aide jusqu'au 31/05/2021

2020 : 1189 contrats reçus (771 employeurs concernés) dont 369 dossiers validés.

2021, au 1^{er} mars 21 : 688 dossiers validés, 634 contrats payés.

→ La prime exceptionnelle à l'apprentissage :

5 000 € pour recruter un alternant de moins de 18 ans

8 000 € pour un alternant de 18 à 29 ans

Contrats signés entre le 1/07/2020 et jusqu'au 31/03/2021, préparant à un diplôme jusqu'au Bac + 5.

Projet de décret prolongeant l'aide jusqu'au 31/12/2021

En cumul 2020/2021, au 27 février 21 : 1669 dossiers apprentissage validés et 92 dossiers professionnalisation validés.

→ L'emploi Franc + ***Projet de décret prolongeant l'aide jusqu'au 31/05/2021***

Une entreprise qui recrute en CDI entre le 15/10/20 et le 31/03/21 un jeune de moins de 26 ans résidant dans un QPV peut bénéficier d'une aide financière jusqu'à 17 000 € sur 3 ans.

4. Pôle Cohésion - Emploi



3. Le plan 1 jeune 1 solution

Simplifier l'accès des jeunes à des formations ou à des programmes dédiés

- des formations qualifiantes ou pré qualifiantes vers des métiers d'avenir : transition écologique, numérique et santé
- des missions d'utilité sociale pour des jeunes en quête de sens : le service civique
- des parcours personnalisés pour des décrocheurs scolaires « la promo 16/18 », programme de 4 mois porté par l'AFPA
- des places de formation supplémentaires pour les lycéens et étudiants

4. Pôle Cohésion - Emploi



3. Le plan 1 jeune 1 solution

Accompagner les jeunes éloignés de l'emploi avec des parcours d'insertion sur mesure

- Renforcement des dispositifs d'inclusion durable dans l'emploi : les PEC jeunes et CIE jeunes

2020 : 87 PEC jeunes et 20 CIE jeunes prescrits

Au 6/03/2021 : 29 PEC jeunes prescrits (enveloppe de 404) et 31 CIE jeunes prescrits (enveloppe de 275)

- Augmentation des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi combinés à une allocation :

Garantie jeunes : 553 entrées en 2020 (91 % objectif Vosges de 609)

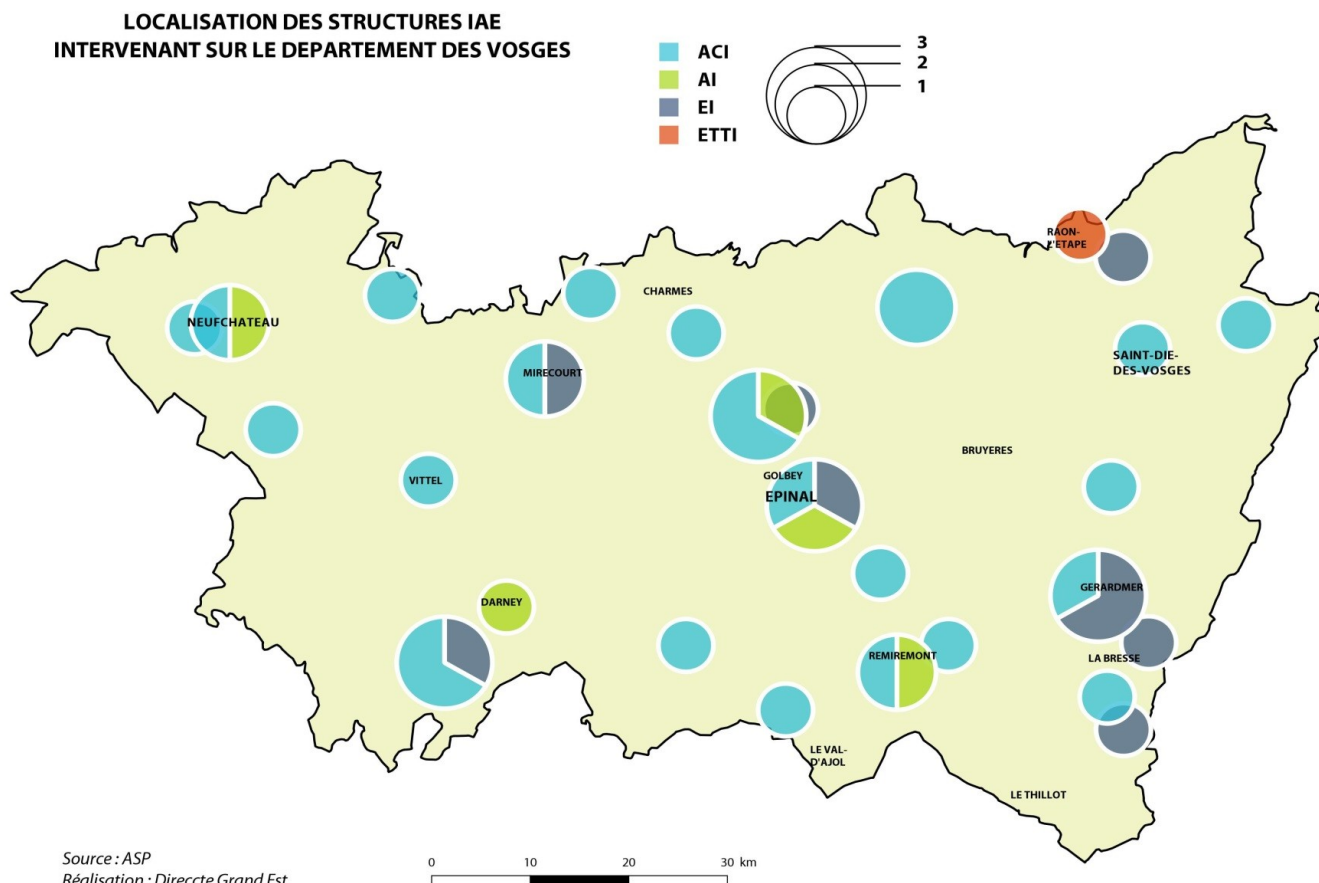
122 entrées à fin février 2021, soit 10,7 % de l'objectif 2021 en progression de 88 % et s'élevant à 1145.

PACEA (hors GJ) : 1647 entrées en 2020 et 376 au 28/02/21.

4. Pôle Cohésion - Emploi



4. Insertion par l'activité économique (IAE) dans les Vosges



4. Pôle Cohésion - Emploi



4. Le financement de l'IAE dans les Vosges en 2019

	2015	2016	2017	2018	2019
SIAE	38	40	37	41	42
ETP	658	661	672	680	782
Financement Etat	8 536 676	8 832 870	9 061 494	9 617 474	10 449 360
		+ 3,45 %	+ 2,59%	+ 6,14 %	+ 8,65%

+ 22,40%

CD	1 119 224	1 119 170	3 168 653	3 194 000	3 181 112
	+ AAP +	+ AAP +			
	aide à l'investissement	aide à l'investissement			

1. Pôle Cohésion - Emploi



4. IAE – Programmation 2020

2020	ETP conventionnés	Etat ETP	Etat modulation	Etat FDI	CD88 ETP
ACI	466,65	8 346 974	444 457	3 362 78	1 189 775
AI	144,66	200 065	12 741	2 000	-
EI	124,40	1 279 649	52 854	102 500	-
ETTI	43	184 857	3 839	0	-
TOTAL	778,61	10 011 545	513 891	440 778	1 189 775

TOTAL FINANCEMENT ETAT : 10 966 214 euros

+

AXE 1 : plan de soutien : 984 602 euros / Axe 2 : 971 005 euros

Aide ETP CD88	1 189 775
Aide à l'investissement	500 000
Appel à projet CD 88 2020	1 372 000
Total CD88	3 061 375

Total IAE : 15 983 196 euros

4. Pôle Cohésion - Emploi



5. Priorités en 2021

IAE : consolider et poursuivre le développement de cette filière.

Développer le lien SIAE et entreprises (Quinzaine de l'insertion, clauses sociales...)

Apprentissage : actions territorialisées, mission départementale du développeur, charte de partenariat CFA/EN, Sensibilisation du secteur public

Plan 1 Jeune 1 Solution :

Communications ciblées PEC et CIE jeunes

Actions en faveur de la montée en charge de la GJ



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pôle Budget - Fiscalité



La baisse des impôts de production

Qu'est-ce que c'est ?

- ⇒ Une réduction de 50 % de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour toutes les entreprises.
- ⇒ Une réduction de 50 % de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les établissements industriels.
- ⇒ Un abaissement de 3 % à 2 % du taux de plafonnement de la cotisation économique territoriale en fonction de la valeur ajoutée (CET).

5. Pôle Budget - Fiscalité



La baisse des impôts de production

Pour quoi faire ?

En baissant les impôts, on accroît la compétitivité des entreprises françaises, en particulier dans l'industrie, on renforce l'attractivité de nos territoires, on incite les entreprises à investir et à localiser de nouvelles productions en France.

Comment en bénéficier ?

Les entreprises n'ont aucune démarche spécifique à réaliser pour bénéficier de cette mesure de relance fiscale.

Quel est le calendrier de mise en œuvre ?

Les baisses d'impôts s'appliquent aux échéances correspondant aux impôts dus au titre de 2021.

Cette baisse des impôts de production est pérenne.

5. Pôle Budget - Fiscalité



La baisse des impôts de production

Combien cela représente-t-il ?

- ⇒ Au niveau national, c'est 10 milliards d'euros de baisse d'impôts de production qui concernent près de 600 000 entreprises.
- ⇒ Au niveau de la région Grand Est, c'est 784 millions d'euros qui concernent 47 000 entreprises.
- ⇒ Au niveau des Vosges, c'est 45 millions d'euros qui concernent 3 800 entreprises.

5. Pôle Budget - Fiscalité



La compensation des pertes de recettes des collectivités territoriales

⇒ Garantir aux communes et EPCI que le montant total de leurs recettes fiscales et domaniales en 2020 ne soit pas inférieur à celui perçu en moyenne entre 2017 et 2019.

Dispositif reconduit en 2021 uniquement pour les recettes fiscales.

⇒ **Acompte de 50 % (estimatif) versé en décembre 2020**

Montant définitif calculé en avril 2021 > versement complémentaire ou récupération en cas de trop perçu au plus tard le 31/05/2021.

⇒ **Données provisoires pour le département au 31/01/2021 :**
montant total de compensation de 3,61 M€ au bénéfice de 172 communes.



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conclusion par Monsieur le Préfet